

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
Séance du 18 juillet 2008**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Antoine ROUZAUD - François-Noël BERNARDI représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 001-508/08/BC

**■ Association " Capenergies " pour le développement du pôle de compétitivité "
Capenergies " - Approbation d'une convention
DDEAIG 08/1475/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le gouvernement a lancé fin 2004 le dispositif des pôles de compétitivité afin de répondre aux enjeux de la mondialisation des économies et la valorisation de la recherche.

Cette politique, axée sur l'intensification des partenariats entre l'entreprise et l'enseignement supérieur et la recherche et soutenu par les collectivités locales, devra aboutir au développement d'activités de très haut niveau technologique, créatrice de valeur ajoutée et d'emplois.

Les pôles de compétitivité ont pour mission première de générer des projets de R & D coopératifs entre les industries et les laboratoires de recherche publique

Par une délibération du 7 décembre 2005, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a marqué son soutien aux pôles de compétitivité qui concernent son territoire.

Centré sur les énergies du futur, pour un véritable développement durable, Capenergies a pour objectif de tirer partie des atouts régionaux et nationaux pour développer une filière énergétique d'excellence adaptée au « mix énergétique » de demain. Ces technologies permettront de répondre aux besoins énergétiques, de préserver l'environnement et le climat tout en préparant l'industrie aux inévitables mutations technologiques et industrielles à venir.

Le périmètre du pôle couvre sept domaines :

- La maîtrise de la demande en énergie,
- Le solaire,
- L'éolien,
- L'hydraulique,
- La biomasse et l'hydrogène,
- La fission,
- La fusion.

Le pôle implique aujourd'hui près de 180 acteurs présents sur un territoire qui s'étend sur PACA, Corse, Guadeloupe et Principauté de Monaco. Ces acteurs représentent l'ensemble de la palette des énergies concernées, des PME-PMI et TPE aux groupes industriels en passant par des laboratoires ou des centres de recherche ainsi que des centres de formation.

Les membres porteurs du projet sont le CEA Cadarache et EDF. Parmi les partenaires, on compte sur le périmètre de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole les entreprises suivantes :

- Herteman Genie Climatique
- Technoplus
- Cybernetix
- Eco Delta
- Edf
- Groupe Snef
- Ingerop
- Port Autonome de Marseille
- Societe Française d'Eoliennes
- Suez Energies

ainsi que Centrale Marseille, Polytech Marseille et le laboratoire IUSTI et Euromed Marseille.

Le pôle répond aux objectifs suivants :

- La recherche d'un équilibre régional production/consommation,
- Un positionnement renforcé des industriels régionaux et nationaux sur le secteur de l'énergie,
- La diminution de la dépendance énergétique nationale,
- La maîtrise des impacts environnementaux des futurs moyens de transport et de production d'énergie.

L'ambition du pôle étant d'aboutir à la création de 6 600 emplois directs et 12 600 emplois indirects à l'horizon 2010/2015.

En 2007, 71 projets ont été examinés, 56 labellisés, 28 ont obtenus un financement pour un total de 106 millions d'euros.

L'année 2008 sera axée sur :

- le renforcement des moyens et outils d'animation et de communication du pôle avec notamment ; le développement du système d'information, la poursuite des collaborations avec les partenaires, la participation à des salons et forums, des collaborations à l'international, ou encore en intelligence économique et propriété intellectuelle.
- La détection et l'accompagnement des projets et le soutien aux programmes structurants tel que : Premio (construction d'une offre intégrée d'alimentation en électricité fondée sur une gestion optimisée de l'offre et de la demande locales).

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole consciente des enjeux majeurs de l'innovation dans le développement de la compétitivité de l'économie, affirme son soutien au pôle Capenergies qui tend à valoriser des secteurs d'activités porteurs pour l'économie locale.

Le budget prévisionnel du pôle pour 2008 s'élève à 1 047 000 euros.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

Masse salariale	777 000 euros
Frais de fonctionnement	75 000 euros
Communication, actions extérieures	35 000 euros
Equipements informatiques et achats de mobiliers	5 000 euros
Actions transverses en soutien aux membres	85 000 euros
Actions à l'international	40 000 euros
Evènements - Colloques	30 000 euros

Total dépenses

1 047 000 euros

Les recettes sont principalement constituées par :

Etat	165 000 euros
Membres porteurs (numéraire + permanents)	390 000 euros
Cotisations	145 000 euros
Conseil Régional PACA	150 000 euros
Conseil Général 04	8 000 euros
Conseil Général 05	5 000 euros
Conseil Général 06	20 000 euros
Conseil Général 13	20 000 euros
Conseil Général 84	10 000 euros
Conseil Général 83	12 000 euros
Communauté Urbaine MPM	10 000 euros
Communauté du Pays d'Aix	30 000 euros
Collectivité Territoriale de Corse	62 000 euros
Autres	20 000 euros

Total des recettes

1 047 000 euros

Considérant la cohérence de cette action avec la stratégie de développement économique « Marseille Provence Métropole euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance » votée le 17 décembre 2007 par le Conseil de Communauté et l'importance du pôle « Capenergies » porté par l'association « Capenergies », il est proposé au Bureau de la Communauté d'approuver la convention ci-annexée définissant les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 euros dont le principe a été soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'association « Capenergies » pour le développement du pôle de compétitivité « Capenergies ».

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1^{er} :

Est approuvée la convention de partenariat entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'association « Capenergies » fixant les modalités d'attribution de subvention pour 10 000 euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée détaillant les obligations respectives des signataires et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Le 1^{er} Vice-Président Délégué de la Commission
Développer l'Economie et Servir l'Emploi

Pierre DJIANE

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI